

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 novembre 2014

Délibération n° 2014 - 18/11/2014 - 4

Prix d'Excellence en Enseignement

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 5 novembre 2014

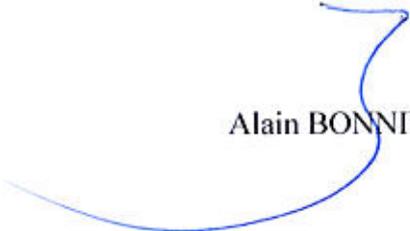
Après en avoir délibéré

Approuve, avec 20 pour, 1 abstention :

le principe de la création des Prix d'Excellence en Enseignement (PEE).

Dijon, le 19 novembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

*P.J. : Relevé synthétique des votes et avis du CFVU du 5 novembre 2014
Compte-rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 21 octobre 2014.
Dossier « Prix d'excellence en enseignement »*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Relevé des votes et avis de la séance du mercredi 5 novembre 2014

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14h15.

1. Informations du Président

Le Président précise que 4 établissements sur 6 ont voté les statuts de la COMUE UBFC. Nous devrions avoir l'ensemble des votes mi-novembre. Cela permettrait une présentation en CNESER fin novembre. Un décret serait alors pris en janvier 2015. Les travaux avancent bien.

Le dossier « Initiatives d'excellence » est en cours. Une réunion de présentation a eu lieu le 10 octobre 2014 à Besançon. Le débat était intéressant, avec des questions constructives. Une autre réunion aura lieu le 5 décembre 2014 à Dijon. Le dossier devra être envoyé au Ministère avant fin janvier 2015. Nous saurons en avril 2015 si le dossier est présélectionné. Le cas échéant, le rendu définitif serait programmé en janvier 2016.

Un appel à projets « ressources numériques » sera lancé selon de nouvelles modalités avec un financement ciblé de 40000 euros pour un projet unique. Le but est d'acquérir une capacité d'ingénierie de formation (via un MOOC).

Un congrès (CA-CAC-CT-Directeurs de composantes, Directeurs de laboratoires) aura lieu le 10 décembre 2014. La politique interrégionale et le contrat de site seront évoqués.

Un conseil académique et un conseil d'administration seront programmés en janvier 2015. Les élus seront informés dès que possible sur les dates retenues.

La structuration de l'offre de formation en champs de formation sera votée en février 2015. Cela laisse le temps de la discussion en CFVU et CA au cours des prochains mois.

Le Président évoque l'inauguration de l'UFR Sciences de Santé le 23 octobre 2014 et de la Salle de musculation le 3 novembre 2014. Il exprime sa satisfaction de voir ces projets aboutir. Lionel CROGNIER remercie le Président pour cette réalisation. C'est un réel atout pour le SUAPS et un service rendu aux étudiants et aux personnels. La salle est en libre accès (après une formation de 5 h). C'est un point important qui renforce l'attractivité du campus.

2. Groupe de travail sur le statut AJAC

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur le dossier AJAC en rappelant le contexte. Il précise qu'il est fait appel à l'ensemble des élus de la CFVU. Deux ou trois réunions seront programmées dans l'année.

Les volontaires sont :

- élus étudiants : Maeva BROUILLON, Lisa CHATELAIN, Hicham ABDALLAH, Pierre BEDU, Lilian JUNGO
- élus enseignants : Lionel CROGNIER, Luc IMHOFF, Laurent PICHON, Jean-Pierre THIBAUT

Les élus absents aujourd'hui seront contactés sur ce point afin de recueillir leur candidature le cas échéant.

(note après CFVU : Isabelle SCHMITT et Liliane PELLECUER se sont portées volontaires)

3. Compte rendu de la Commission Politiques Culturelles du 22 mai 2014

Le Président invite Pierre ANCET, Vice-Président délégué aux politiques culturelles à présenter ce dossier. Le compte rendu a été transmis aux élus en amont de la séance d'aujourd'hui. Il revient sur différents points :

- les éditions universitaires dijonnaises (EUD - cf site internet : <http://eud.u-bourgogne.fr/>) ;
- la mission culture scientifique qui organise de nombreux événements : Expérimentarium, Nuits des chercheurs, valorisation du patrimoine scientifique de l'UB, travail mené en lien avec le Pôle Culturel de l'UFC, inventaire des collections fait par une animatrice régionale pour l'UBFC ;
- atheneum (site internet : <http://atheneum.u-bourgogne.fr/>) : il y a eu un travail de fond sur la programmation de l'atheneum mené par la Directrice du Pôle Culture (Charline MOHN). Un groupe de travail auquel participe Julien BRAULT, Vice-Président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives, fonctionne au sujet des modalités d'implication des associations culturelles étudiantes dans les activités de l'atheneum. Il est important que ce centre culturel soit ouvert aux étudiants. La mise en place d'un Pôle Culture est à souligner car les retours sont très positifs ;

- changement de logo pour l'atheneum et refonte du site internet : cela contribue à renforcer son identité visuelle.

Dorian COLAS DES FRANCS précise que l'ouverture de l'atheneum aux associations culturelles étudiantes était évoquée dans le programme électoral de la liste « Associatifs et Indépendants » en février 2012.

Alain BONNIN souligne le fait qu'il faut effectivement que la Culture soit accessible et compréhensible par les étudiants. Charline MOHN a pu anticiper la programmation de l'atheneum pour l'actuelle saison. Cela n'avait pas été possible l'an passé compte tenu de la date de sa nomination à la tête du Pôle Culture.

Proposition faite à la CFVU : adoption du compte rendu de la Commission Politiques Culturelles du 22 mai 2014

	Avis favorable à l'unanimité
---	-------------------------------------

4. Répartition de l'enveloppe financière destinée à la Formation au titre de l'année 2015

Le Président invite Dominique DELMAS, Vice-Président délégué aux finances, au budget et aux investissements, à présenter la répartition de l'enveloppe financière destinée à la Formation pour l'année 2015. Le Conseil d'Administration a voté les axes stratégiques en septembre 2014. Selon la loi ESR du 22 juillet 2013, et comme cela a déjà été fait l'an passé, la CFVU doit se prononcer sur la répartition prévue pour l'enveloppe « Formation ».

Dominique DELMAS présente un power point en séance qui décrit les différents paramètres à prendre en compte ainsi que les choix politiques expliquant les modalités de répartition du budget de l'UB.

On note les éléments de contexte suivants :

- baisse d'un tiers du financement du GVT (glissement vieillesse technicité) par l'Etat ;
- pas de formation fermée ;
- baisse de 35,8% des frais de fonctionnement des services centraux ;
- 70000 euros réservés en central à la prise en charge des comités de sélection (cf frais réalisés) ;
- demande des magistrats de la Cour des Comptes d'une baisse des heures complémentaires ;

Le Président souligne la baisse générale des recettes et l'augmentation des charges. Un certain nombre de choix politiques méritent qu'un débat ait lieu. La baisse de la DGF est de 1,7 millions d'euros. On note cette année une hausse de 3,4% des heures complémentaires car des rallonges ont dû être accordées à l'ESPE, UFR SVTE, UFR Droit, Sciences économique et politique et UFR Sciences de Santé. Il y a des crédits fléchés et les programmes pluriannuels d'investissements (PPI). On note par exemple la rénovation des salles de TP de Chimie. Cela constitue un soutien à la formation.

Sophie SALAÜN souligne le fait que les heures complémentaires sont en baisse par rapport à ce qui est demandé, alors que les capacités d'accueil ont eu pour effet d'augmenter les effectifs dans certaines filières (ex : SVTE). Le Président précise que compte tenu de la situation, des heures ont été attribuées en plus. La recherche de ressources propres est primordiale pour les composantes compte tenu du contexte financier actuel.

Sophie SALAÜN revient sur le coût de l'abonnement aux revues scientifiques (Elsevier) qui est effarant : 491000 euros. Le Président précise que l'Etat travaille sur ce dossier car c'est un problème pour chaque université.

Lionel CROGNIER évoque le problème de la sécurisation des cours et de la capacité des serveurs dans les UFR. On développe les cours en ligne et la pédagogie numérique. Il faut que ces innovations soient soutenues par une infrastructure informatique adaptée. Le Président indique qu'il existe un PPI numérique d'un million d'euros. La sécurisation des outils est une priorité. Un DATA Center sera prochainement construit sur l'emplacement de la chaufferie (coût : 2, 5 millions d'euros, avec financements CPER pour ce projet). Il y a des postes prévus pour soutenir ce projet mais il n'est pas vraiment possible de les affecter dans les composantes car il faut mutualiser les compétences. Lionel CROGNIER souligne le fait qu'il est important pour les composantes d'avoir les moyens de leur « autonomie » créatrice, afin d'avancer rapidement.

Philippe MONNERET demande des précisions sur le financement de la licence EFEC portée par l'ESPE.

Le Président répond que le CA du 22 octobre 2014 a voté une enveloppe de 600 heures en plus pour l'ESPE, qui doit réorganiser ses ressources en interne.

Luc IMHOFF demande si l'UB a des informations sur les crédits équipements pédagogiques 2015. Le Président indique qu'il a eu un courrier de François PATRIAT indiquant que le financement devrait être de 400000 euros de la part de la Région.

Après ces discussions, qui montrent tout l'intérêt qu'il y a à évoquer le volet financier en CFVU, le Président soumet cette répartition au vote des élus CFVU.

Proposition faite à la CFVU : adoption de la répartition financière 2015 dédiée à la formation, telle que présentée en séance

	Avis favorable moins 1 abstention
---	--

5. Poursuite du débat sur la structuration en champs de formation de l'offre de formation en vue du prochain contrat quinquennal DEBAT CA

Le Président rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'un débat en CFVU. Les discussions en CA le 22 octobre 2014 ont également permis d'avancer sur le dossier.

Grégory WEGMANN détaille un projet de calendrier allant de l'automne 2014 à l'automne 2016 avec les dates importantes pour l'évaluation de l'actuelle offre de formation et l'accréditation de la future offre.

Une quatrième proposition de structuration est aujourd'hui présentée :

Licences (?)

Sciences, technologies, santé

Sciences humaines & sociales

Masters :

Environnement, aliments

Sciences et techniques

Santé

Apprentissage, Santé, Education

Patrimoine, Sociétés, Cultures

Territoires, Normes, Organisations

Ingénierie et management

Trois champs seraient en commun avec l'UFC (Ingénierie et management, Sciences et Techniques et Santé). Mais ils discutent aussi de leur côté.

Philippe MONNERET estime qu'il n'y a pas de sens à transposer ainsi les termes « patrimoine », « société », « cultures », « territoires », « normes », « organisation ». Mais un seul champ SHS ne serait pas envisageable, il y aurait trop de mentions à rattacher, cela serait illisible. Ce qui se fait aujourd'hui autour de la Culture passe par la Cognition. Des travaux partent de la question des normes pour évoquer les Sociétés ou les Cultures. Il indique qu'il n'aurait absolument pas deviné que le champ TNO se rapportait à Droit, Economie, Gestion.

Le fait que le terme Santé apparaisse deux fois est évoqué. Le Président précise que cela fait référence aux deux visions de la Santé (Health / Care), chaque mention correspondant aux domaines de recherche.

Luc IMHOFF trouve que ce débat avance bien. On note cependant que les termes choisis sont soit trop précis soit pas assez. Il note le distinguo fait entre les licences et les masters, mais avec un champ Sciences et Techniques, cela n'a plus trop de sens.

Lionel CROGNIER revient sur le fait que plusieurs logiques peuvent expliquer les choix opérés : épistémologique, politique /stratégique, liens entre formation/recherche, évaluation de l'UB, affichage, existence propre de chaque composante...

Il faut donc en priorité définir la logique qui doit prévaloir au choix de ces champs.

Le Président précise qu'il faut que tout le monde s'y retrouve. Selon une logique à court terme (évaluation) ou à long terme (différenciation pédagogique, stratégie de l'UB). C'est un chantier profond dans lequel il faut trouver le meilleur équilibre possible. La logique doit également concerner le travail avec l'UFC.

Julie VOLANT revient sur le vocabulaire employé, qui n'est peut-être pas adapté. Quid de la communication auprès des lycéens ? Il faudrait peut-être « tester » ces propositions auprès d'un panel de lycéens ou d'étudiants.

Le Président précise qu'il y a une complémentarité à trouver dans le cadre de l'UBFC. L'UB doit pouvoir afficher ses domaines d'excellence, qui sont complémentaires aux disciplines académiques.

S'agissant de la Santé, Jean-Pierre THIBAUT s'étonne de la distinction évoquée précédemment. Philippe MONNERET rappelle que le terme anglais « Care » se traduit logiquement par « Soins ». Il estime qu'on voit ici que l'idée de vouloir refléter les domaines de Recherche trouve ses limites. Certaines formations de haute qualité avec une organisation originale des enseignements ne correspondent pas à ces domaines. Sur le plan de la formation, il est justement intéressant de lier les notions de Normes et de Cultures et non de les distinguer.

Le Président indique que la correspondance absolue n'est pas forcément à trouver.

Jean-Pierre THIBAUT souhaiterait avoir des éléments sur ce vers quoi l'UB veut tendre. Quelle entrée pour cette question ? UFR classiques et départements ou lien avec la Recherche ? Il faut que les étudiants s'y retrouvent. Or il a l'impression que seuls les élus vont comprendre, et non la communauté universitaire.

Sophie SALAÜN précise que certains des champs ne lui parlent pas du tout alors qu'elle siège dans les instances (CP/CFVU) depuis longtemps. Il faut de plus penser aux évaluateurs AERES : y'a-t-il un expert « Territoires » ?

Philippe MONNERET pense qu'au-delà de deux mots-clés, on ne s'y retrouve plus. Donc avec 3 mots-clés, cela ne va pas. C'est opaque. Il faut cibler la réflexion.

Le Président comprend ces remarques. Il insiste sur le fait qu'un travail de réflexion collégial (CA-CFVU-Conférence des Directeurs de composantes) est ici proposé. Ce n'est pas le cas dans d'autres universités. Il est donc normal que ce débat ait lieu. On ne peut cependant pas trop élargir la réflexion car il y aura autant d'avis différents que de personnes interrogées. La future offre de formation sera présentée dans le cadre de la COMUE. Il faut que l'on s'y

retrouve dans le choix des champs et dans le nombre d'intitulés. Il faut effectivement avoir en tête l'objectif de lisibilité car selon les intitulés, des masters peuvent se retrouver dans plusieurs champs.

Le Président précise que le débat se poursuivra en CA. Il rappelle que le vote aura lieu en février 2015 donc d'ici là, il y a encore le temps de la réflexion.

6. Chiffres clés 2014

Le Président invite Anne-Valérie WOILLARD, Directrice du Pôle Développement Durable-Qualité-Pilotage à présenter ce dossier. Elle aborde quatre points : les inscriptions 2014, la réussite en 1^{ère} année de licence, l'insertion professionnelle des diplômés de master 2 de 2011, les enquêtes menées auprès des étudiants. Un power point est diffusé en séance.

(point qui sera développé dans le procès-verbal)

7. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 21 octobre 2014

Le Président donne la parole à Grégory WEGMANN, Vice-Président de la CFVU.

(cf compte rendu de la CP)

▪ Prix d'excellence en enseignement **VOTE CA**

Stéphanie GRAYOT-DIRX revient sur les principes sous-tendant ce dispositif. A l'image de ce qui est pratiqué dans d'autres Universités, spécialement au Canada, les prix d'excellence en enseignement (PEE) sont destinés aux enseignants qui se distinguent par leurs pratiques pédagogiques.

Par la mise en place de ces prix, l'Université de Bourgogne souhaite :

- reconnaître et souligner la contribution essentielle de ses enseignants à la transmission du savoir
- promouvoir la qualité de la pédagogie universitaire tant au sein de la communauté universitaire qu'au-delà, auprès de nos futurs étudiants ou futurs collègues et de nos partenaires extérieurs
- inciter les composantes à valoriser la pédagogie universitaire

Ces prix honoreront donc les enseignants et enseignants-chercheurs ayant mené ou menant une action d'excellence en enseignement, contribuant ainsi à favoriser une plus grande réussite des étudiants et à développer l'attractivité de l'université.

Par l'attribution de ces prix, seront honorés des enseignants et enseignants-chercheurs ayant procédé à des innovations pédagogiques, c'est-à-dire ayant fait évoluer leurs pratiques pédagogiques par rapport aux normes habituelles dans une discipline donnée afin de rehausser la qualité des apprentissages des étudiants.

Pourront notamment être pris en compte les évolutions pédagogiques opérées dans le cadre de l'internationalisation d'un enseignement, dans le cadre d'un rapprochement avec le monde socio-économique ou encore dans le cadre du développement des usages du numérique à l'appui d'une pédagogie renouvelée.

Le dossier peut être déposé par l'enseignant lui-même ou par une équipe d'enseignant. Le dossier peut également être déposé dans l'intérêt d'autrui par un(e) collègue, par le directeur de la composante à laquelle l'enseignant proposé est rattaché ou dans laquelle il assure un enseignement, ou encore par dix étudiants. Dans le cas d'un dossier déposé dans l'intérêt d'autrui, l'enseignant proposé sera contacté, après dépôt du dossier, par le Pôle Formation afin qu'il donne formellement son accord à la poursuite de la procédure. La période prise en compte pour décerner ce prix s'étend sur les cinq années ayant précédé le dépôt de candidature.

Le jury sera présidé par une personne extérieure à l'UB. Suite à la question de Lionel CROGNIER en CP, le fait de remonter ce prix au niveau de la COMUE a été évoquée lors du bureau de l'université fédérale. Cela pourra être envisagé d'ici 2 ou 3 ans, dès lors que le PEE aura fonctionné quelques années.

Suite à une question de David JACOTOT, il est précisé que le jury pourra demander des éclaircissements sur un projet. Le calendrier est assez souple pour cela. En matière d'innovation pédagogique, il peut en effet être compliqué d'apprécier les « standards » d'une discipline.

Sophie SALAÜN salue cette initiative. Elle souligne toutefois le fait que les critères de sélection du PEE sont beaucoup plus restrictifs que ceux du prix d'excellence scientifique (PES). Or il y a des dizaines de PES à l'UB, dotés d'un budget plus important. Le Président indique que le PEE est un vrai projet politique, avec une symbolique forte. Le CIPE était novateur sur le territoire national, le PEE l'est tout autant.

Jean-Pierre THIBAUT revient sur le fait que de nombreux enseignants refusent de discuter des pratiques pédagogiques. Il faut que les équipes s'approprient ce prix, qui est une excellente initiative.

Laurent PICHON souligne qu'il est positif de récompenser ceux qui s'investissent.

Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle que ce PEE s'inscrit dans une politique globale autour de la pédagogie et de l'innovation : semaine de la pédagogie en février 2015, travail de fond sur les nouveaux dispositifs tels la pédagogie inversée. C'est le moment de réfléchir à cela compte tenu du travail sur l'accréditation qui s'annonce.

David JACOTOT demande s'il est prévu que les candidatures classées au rang de la pédagogie innovante soient rendues publiques. Stéphanie GRAYOT-DIRX répond que oui.

Le Président met au vote le principe de mise en place au sein de l'UB de prix d'excellence en enseignement.

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

▪ **Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2015** **VOTE CA**

Grégory WEGMANN et Stéphanie GRAYOT-DIRX évoquent ce dossier.

S'agissant du calendrier 2015, il est précisé qu'un projet a été transmis par les services du Ministère. La première partie du calendrier (décembre –mai) est comparable à l'année dernière : base consultable par le grand public le 1^{er} décembre 2014, vœux du 20 janvier au 20 mars 2015, orientation active, gestion des filières sélectives. La seconde partie (juin-septembre) change un peu car la 1^{ère} phase d'admission est prévue avant les épreuves du baccalauréat et les 2^{ème} et 3^{ème} phases seront ouvertes du 25 juin au 19 juillet 2014. Il n'est pas prévu de vote sur ce calendrier qui s'impose aux universités en fait. Il faudra être attentif aux possibles évolutions de ce projet (cas connu l'an passé).

Stéphanie GRAYOT-DIRX présente les capacités d'accueil fixées par certaines composantes. Le travail est en cours pour d'autres filières et sera évoqué lors des prochaines CP et CFVU.

Elle rappelle que le Code de l'éducation prévoit la possibilité pour les établissements de fixer des capacités d'accueil (article L612-3). Cela permet d'assurer des conditions de sécurité pour les étudiants et de cadrer avec les réelles possibilités d'accueil des différentes composantes en termes d'équipements (laboratoires de langues, installations sportives notamment). L'établissement prend ici ses responsabilités. Il faut par ailleurs noter que le contexte national fait que des capacités d'accueil sont mises par la majorité des universités. Certaines filières comme STAPS sont directement impactées par ce phénomène. Les nouveautés venant du comité de pilotage APB ne sont connues officiellement qu'en novembre. Le guide venant tout juste d'être transmis aux universités, Stéphanie GRAYOT-DIRX parlera des évolutions lors des prochains conseils.

L'une des contraintes de paramétrage APB est qu'il doit être fait fin novembre afin que les informations soient visibles début décembre pour le grand public. Les capacités d'accueil qui seront votées seront indiquées, ainsi que celles en discussion avec la mention « sous réserve de validation par les conseils de l'UB ». Il faut en effet que l'information des lycéens et de leurs familles soit la plus complète possible.

Le détail des capacités sollicitées par les composantes est évoqué. On recense les demandes des composantes suivantes :

- UFR Médecine pour la PACES : 1530 au total - 1100 néo-entrants, réorientations et transferts (430 redoublants)
- UFR STAPS Dijon pour la licence STAPS : 300 à 315 au total - 210 néo-entrants, réorientations et transferts (priorisation pour les lycéens du 21+89)
- UFR STAPS Le Creusot pour la licence STAPS : 150 à 160 au total – 130 néo-entrants, réorientations et transferts (priorisation pour les lycéens du 58+71)
- IAE Dijon pour la licence Gestion : 110 néo-entrants, réorientations et transferts (incertitude sur l'effectif global car mention nouvelle, pas de recul pour estimer le nombre de redoublants)
- UFR Droit, Sciences Economique et Politique pour la licence Economie : 300 au total – 200 néo-entrants, réorientations et transferts
- UFR Langues et Communication pour la licence LEA Anglais-Espagnol : 155 au total – 135 néo-entrants, réorientations et transferts et la licence LLCE Anglais : 160 au total - 140 néo-entrants, réorientations et transferts.

Pour Psychologie, le problème rencontré avec la capacité mise l'an passé est surtout lié au fait que 14% des candidats ayant répondu « oui définitif » dans APB ne se sont pas inscrits effectivement à l'UB. Cela a donc empêché d'appeler d'autres candidats. C'est un problème qu'il faut résoudre pour la session 2015.

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que du surbooking peut être fait lors des différentes phases d'admission APB afin d'ajuster au mieux les propositions en fonction des réponses des candidats.

Les demandes des UFR SVTE, Lettres et Philosophie, Sciences Humaines et de l'ESPE seront vues lors de la CP du 25 novembre 2014 et la CFVU du 4 décembre 2014.

Il n'y a pas de capacité prévue pour la licence de Géographie car cela ne s'avère pas nécessaire.

Un long débat s'est engagé en CFVU. Pierre BEDU est revenu sur la situation de l'UFR SVTE car les élus étudiants ont été très sollicités à ce sujet. En effet, le principe d'une capacité d'accueil a été voté par le Conseil d'UFR mais pas la répartition entre les néo-entrants, les réorientés, les redoublants...Il rappelle que sur cette question, deux points de vue s'opposent : soit on fait le choix d'accueillir tout le monde, soit on refuse certains étudiants. La capacité apparaît ici comme la moins pire des solutions. Entre l'université choisie par défaut et l'université « élitiste », il se demande quelle est la ligne directrice de l'UB et celle du Ministère. Où vont aller les lycéens refusés ? Vu qu'il y a des capacités dans les académies limitrophes, cela devient très compliqué. S'agissant de

l'investissement sur les terrains de sport ou la salle de musculation, il faut peut-être restreindre ce genre d'initiatives pour mettre de l'argent au profit de la formation.

Le Président précise que le budget d'investissement est financé sur le fonds de roulement et ne peut être utilisé pour des frais de fonctionnement. « Piocher » dans le fonds de roulement peut conduire au déficit. Une telle mesure ne pourrait se faire qu'avec l'accord du Rectorat. L'UB souhaite protéger l'équilibre budgétaire.

Stéphanie GRAYOT-DIRX souligne le fait que les capacités ne sont pas la règle mais l'exception. Le travail doit se faire en lien avec les UFR et les conseils d'UFR.

Hicham ABDALLAH souhaite des précisions sur les priorités d'affectation entre les néo-entrants et les réorientés et le lien lycée-université dans ce contexte où on a de plus en plus d'étudiants.

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que l'application APB procède aux affectations en fonction des vœux 1 et des réponses des candidats. Un « oui définitif » annule tous les autres vœux. Il n'y a pas d'études de la qualité des dossiers donc on ne peut pas parler de sélection sur cet aspect. La communication auprès des lycées a été renforcée et de nombreuses actions sont mises en place : des enseignants de l'UB se rendent sur place, lancement de « cours ouverts » (début mars), lettre d'information mensuelle Parcours'Sup avec numéro spécial APB, plaquette APB faite par l'UB...

Dorian COLAS DES FRANCS signale que l'ordre des vœux faits par le lycéen est primordial. Il faut donc qu'il ait les informations les plus précises sur son orientation dans le supérieur. Une formation avec capacité sera délivrée à un nombre limité d'étudiants. Il faut que les lycéens puissent rencontrer des étudiants lors de la JPO car ils sont attentifs à ces retours d'expérience. La Vice-présidente insiste sur le fait qu'elle compte sur les associations étudiantes pour assurer l'accompagnement des étudiants lors des cours ouverts.

Pierre BEDU évoque le fait que cette question des capacités doit être pensée à +4 ou +5 ans car il y aura de plus en plus d'étudiants, sans que le budget augmente.

Stéphanie GRAYOT-DIRX indique que les capacités sont remises en cause chaque année. L'université se penche sur les façons de diversifier ses sources de financement et le futur travail sur les maquettes devra permettre la réflexion sur de nouvelles modalités pédagogiques permettant d'accueillir plus d'étudiants. On prévoit en effet une augmentation « mécanique » des effectifs dès 2019.

Philippe MONNERET évoque le fait que les capacités obligent les composantes à « se saborder » car cela empêche les formations de s'étendre (cf L1 SLIC). Cela est de plus très inquiétant pour les familles qui vivent mal ce principe, d'autant plus que la qualité du dossier et le niveau du lycéen n'est pas pris en compte. Il demande des précisions sur le solde créditeur potentiel pour le budget en raison des « économies » faites suite aux baisses dans les dotations aux UFR.

Le Président rappelle que la réduction des dépenses s'explique par la baisse des dotations et la volonté d'équilibrer les charges. Lorsque le budget est construit, il y a des choses qui ne peuvent être anticipées. Les budgets rectificatifs permettent d'équilibrer au mieux la balance entre dépenses et recettes. Le fonds de roulement est à préserver. Dominique DELMAS rappelle que toutes les universités qui ont puisé dans leur fonds de roulement sont actuellement en déficit et sous tutelle.

Après cette discussion, le Président met les capacités d'accueil au vote des élus de la CFVU.

Proposition faite à la CFVU : adoption des capacités d'accueil sollicités par les composantes, telles que présentées en séance

Avis CFVU	Avis favorable moins 16 abstentions
----------------------	--

▪ **Convention pédagogique VOTE CA (dans la rubrique convention)**

Grégory WEGMANN présente cette convention qui précise les modalités pédagogiques de gestion du cursus des élèves-ingénieurs AgroSUP Dijon au sein du Master 2 Recherche Sciences de l'aliment, sensorialité et comportement (SASC). C'est un dispositif connu pour d'autres formations.

Proposition faite à la CFVU : adoption de la convention UB/AGROSUP Dijon, telle que présentée en séance

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

▪ **Diplôme d'université VOTE CA**

Grégory WEGMANN précise que des modifications ont été demandées pour le DU « Sciences de la Vigne et Environnement » porté par l'IUVV. Le nouvel intitulé serait « Viticulture et Enjeux Environnementaux »(ViEE). Le nouveau projet propose un enseignement associant des cours en salle (81 heures de CM), des travaux pratiques et des visites sur le terrain de 3 journées (pour un total de 41 h de TP) afin de mieux appréhender les multiples facettes de la culture de la vigne et de son impact sur l'environnement. Le volume horaire reste inchangé puisque ce DU comporte 122 h de cours au total et 3 h d'examen soit au total 125 heures. L'intervention d'un nombre plus important de professionnels de la filière a été programmée. Cela explique que le tarif de ce DU augmente (passe de 1500 à 1700€). Le but de cette nouvelle organisation du DU est de créer une vraie dynamique de groupe, avec plus de souplesse pour les sorties.

Proposition faite à la CFVU : adoption des modifications du DU «Sciences de la Vigne et Environnement » renommé « Viticulture et Enjeux Environnementaux » (ViEE), telles que présentées en séance

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

▪ **Offre de formation rentrée 2014 VOTE CA**

Pour les demandes de modifications des fiches filières, on recense diverses demandes transmises par les composantes. Elles sont détaillées dans le tableau récapitulatif transmis aux élus et concernent :

- IUT Chalon-sur-Saône : pour le DUT GIM ;
- IUT Dijon-Auxonne : pour la LP Industrie Agro-alimentaire, Alimentation spécialité Management de la Production dans les Industries Agro-Alimentaires (MPIAA) ;
- UFR Langues et Communication : pour la licence LEA ;
- UFR Sciences et techniques : pour la 3^{ème} année de Licence Chimie.

Proposition faite à la CFVU : adoption des modifications de fiches filières, telles que présentées en séance

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h55.

Le Vice-Président de la CFVU

validé

Grégory WEGMANN

Compte rendu de la séance du mardi 21 octobre 2014

Ouverture de la séance à 9 heures 10.

1. Informations générales

Grégory WEGMANN évoque la préparation du futur contrat. Une réunion a eu lieu à l'AERES le 16 octobre 2014 pour les établissements de la vague B. Des précisions ont été données sur le périmètre de la future évaluation. Sont concernés les diplômes de master, licence, licence professionnelle, sont exclus les DUT, diplômes d'ingénieur et certaines formations de santé comme le grade de licence pour les élèves-infirmiers (diplôme d'Etat délivré par le Ministère de la Santé).

Pour les champs de formation, il y a une liberté totale des universités dans le choix des intitulés. L'AERES a bien précisé qu'elle constituerait un groupe d'expert par champ. Il faut une cohérence car le champ peut englober plusieurs niveaux de diplômes (L+M par exemple) ou être basé sur un seul niveau (L par exemple). Il est précisé que bien évidemment le choix opéré pour les champs n'est pas neutre. Il y aura encore des débats dans les conseils de l'UB. Il faut que l'offre actuelle de formation de l'UB, c'est-à-dire les licences déclinées selon la nomenclature applicable à la rentrée 2014 et les autres diplômes habilités (masters, LP, diplômes d'ingénieurs...), soit structurée en champs de formations pour le 26 mars 2015 (date limite de dépôt au ministère). Parmi ces champs, l'AERES ne prendra en compte que les L-LP-M pour l'évaluation. Les masters MEEF sont exclus du dispositif. Pour les formations de santé (DFGSM, DFASP....) : il y aura une évaluation sur les aspects fonctionnels (gestion des stages, des passerelles, etc....) mais pas sur le contenu de ces formations compte tenu de leur haute spécificité.

Les dossiers d'évaluation (cf modèles pris pour la vague A, en précisant toutefois que quelques modifications seront apportées pour les dossiers de la vague B) seront à rendre pour le 15 octobre 2015.

La structuration en champs pourrait par exemple être conçue avec deux champs licences (sciences et techniques et sciences humaines et sociale) et sept champs masters (sciences et techniques, sciences expérimentales....). Cela est évidemment à discuter.

Il faut noter que l'AERES a bien insisté sur la différence de « timing » entre les démarches d'évaluation et d'accréditation. La remontée des formulaires AOF concernant la future offre de formation (qui devra répondre aux nomenclatures masters et LP) se fera après la remontée des évaluations.

Par exemple, pour la vague E, les dossiers d'accréditations sont à remonter à la DGESIP en octobre 2014 pour un CNSER au printemps 2015 et une accréditation effective au 01.09.2015. Si on fait le parallèle avec la vague B, le calendrier serait donc : remontée des dossiers en octobre 2016 pour un CNESER en mars-avril 2017. Cela est bien sûr un calendrier hypothétique. Le calendrier officiel sera connu dès lors que la DGESIP nous donnera les informations utiles.

2/ Point fait par le pôle Pilotage : inscriptions 2014-2015, résultats en L1, insertion professionnelle, enquêtes

Claire MICHOT de l'Observatoire De l'Etudiant (Pôle Développement durable, Qualité, Pilotage) présente aux membres de la CP un diaporama reprenant 4 thèmes sur lesquels l'ODE travaille ([cf annexe pour le power point](#)). Elle excuse l'absence d'Aurélié BERTHIER-GERIN, qui est à Paris. Extraits ci-dessous des notes de C.MICHOT.

1. Inscriptions étudiants**DIAPO 3 :**

*A ce jour, les inscriptions d'étudiants sont en hausse provisoire de **+3,2 %** par rapport à l'année précédente à la même date.*

Au niveau des composantes, des augmentations d'effectifs de plus de 10 % sont constatées notamment :

- à l'IAE par la création de la L1 Gestion,
- à l'ESIREM où les effectifs sont en hausse à tous les niveaux d'études,
- à l'ISAT où elle concerne principalement le cycle préparatoire ingénieur,
- à l'ESPE par le rattachement administratif des Masters MEEF,

Des baisses d'effectifs sont observées notamment :

- en **Langues et Communication** à tous les niveaux d'études,

- en **STAPS** avec le rattachement dans le logiciel APOGEE des Masters MEEF à l'ESPE. Attention à la prise en compte de cet item, non pertinent au vu de la gestion mixte effective des Masters MEEF (composantes / ESPE)

- à l'**IUT Le Creusot** en 2^{ème} année,

- à l'**IUT Chalon** avec une baisse à tous les niveaux d'études.

DIAPO 4 :

A cette date, près de 90 % des étudiants sont inscrits, toutes filières confondues. La quasi-totalité des étudiants sont inscrits au niveau licence. A ce jour, les inscriptions en 1^{ère} année augmentent de **+5,2 %** suite à une augmentation des redoublants de L1 consécutive au nouveau dispositif d'AJAC. On observe une baisse de **-3,9 %** en 1^{ère} année de Master notamment en **Lettres** et en **Droit**.

DIAPO 5 :

Le flux entrant en 1^{ère} année augmente de **2,8 %** à la même date. Ce flux représente 70 % des effectifs en 1^{ère} année et il est constitué de 75 % de néo-bacheliers bourguignons.

Au niveau des composantes, le flux entrant d'étudiants en licence est en hausse de **+3,5 %** comparé à l'année dernière. Cette **hausse** est constatée en **LLCE Espagnol** (+10 étudiants), **Sociologie** (+36), **Sciences et Techniques** (+47) et en **SVTE** (+48). A l'inverse, des **baisses** sont observées en **LLCE Anglais** (-30), **Psychologie** (-77) et en **STAPS à Dijon** (-69).

On constate aussi une augmentation du flux entrant d'étudiants en 1^{ère} année d'Etudes de Santé (+5 %) et dans les cycles préparatoires des écoles d'ingénieurs (+16,4 %).

Des baisses sont constatées en DUT (-2,6 %) principalement à l'IUT Dijon.

DIAPO 6 :

Par série de bac, on remarque une **augmentation du flux entrant d'étudiants** issus du **bac S** (+3,3 %) surtout en Sciences et Techniques (+29 %) et en SVTE (+17 %).

On observe également une **augmentation du flux entrant d'étudiants** issus des **bacs technologiques** (+14,4 %) pour les IUT surtout au Creusot (+29 %) et des **bacs professionnels** (+11 %) notamment en Droit (+31 %) et en SHS (+29 %).

Luc IMHOFF demande si la hausse des effectifs est due à une augmentation du nombre de bacheliers. Il est vrai que les effectifs des bacheliers de la série S sont en hausse dans l'académie de Dijon pour la session 2014. Le SEFCA connaît une augmentation sensible de ses effectifs en DU.

On rappelle que des capacités d'accueil ont été mises en place pour 10 filières cette année. Cela explique pour partie les constats de hausses ou baisses évoqués.

2. Résultats en L1

DIAPO 8 :

Pour l'année universitaire 2013-2014, le taux d'admis (calculé sur la base des admis à l'une des deux sessions d'examens par rapport aux présents à au moins une des deux sessions (PREXAM) en 1^{ère} année de licence est de **48 %**, en légère hausse par rapport à l'année dernière où il était de 47 %.

Le taux de réussite net (comprenant les AJAC) est en baisse par rapport à l'année dernière (49 % pour 53 %).

Cela s'explique par la diminution du pourcentage d'ajournés mais autorisés à continuer en L2 (AJAC) qui passe de 6 % l'année dernière à 1 % cette année. Cela est dû à la mise en place à la rentrée 2013 du nouveau dispositif d'AJAC plus restrictif. Par conséquent, les résultats présentés porteront sur le taux d'admis pour pouvoir réaliser des comparaisons sur le même champ d'observation.

DIAPOS 9 et 11 :

Le taux d'admis est de 46 % pour les néo-bacheliers, proportion identique à l'année précédente. Toutefois, on peut signaler une légère baisse de la réussite des étudiants provenant des baccalauréats L et ES et des baccalauréats technologiques du tertiaire. A l'inverse, on note une hausse du taux d'admis des bacheliers technologiques de l'industrie et des bacheliers professionnels et agricoles.

De plus, on remarque une augmentation du taux d'admis des étudiants réorientés la 1^{ère} année de licence.

DIAPO 10 :

On constate une amélioration du taux d'admis sur l'ensemble des domaines sauf en Droit-Economie-Gestion (-1 %) et notamment en **SHS** (-3 %). Cette baisse s'explique par une diminution du taux d'admis des étudiants néo-bacheliers (respectivement 37 % en 2013 pour 35 % en 2014 et 52 % pour 49 %) et par une baisse du taux d'admis des étudiants redoublants leur 1^{ère} année (respectivement 38 % en 2013 pour 32 % en 2014 et 35 % pour 32 %).

Grégory WEGMANN rappelle qu'un groupe de travail va prochainement se réunir pour évoquer le statut AJAC et sa possible évolution

3. Insertion professionnelle à l'uB des diplômés de Master

DIAPO 13 : Concernant l'insertion professionnelle à l'uB

L'insertion professionnelle est une mission à part entière des Universités inscrit dans la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007.

Pour mesurer cette insertion, nous avons besoin de données afin de remplir plusieurs objectifs :

- informer les publics
- rendre compte de la notoriété des filières
- valoriser la réussite de l'université.

DIAPO 14 :

Des enquêtes d'insertion à 30 mois, communes aux universités, sont réalisées auprès des diplômés de DUT, licence pro et Master 2. De plus, une enquête propre à l'uB est effectuée auprès des diplômés de Master 2 9/12 mois après l'obtention du diplôme.

DIAPO 15 :

L'enquête d'insertion Master 2 à 30 mois, réalisée dans le cadre d'un dispositif national, consiste à interroger une sous-population de diplômés selon les critères du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; il s'agit :

- d'étudiants français
- nés en 1981 ou après
- en formation initiale
- n'ayant pas poursuivi d'études 1 et/ou 2 années après l'obtention du Master 2.

Contrairement aux critères du MESR, l'ODE a enquêté tous les diplômés même ceux poursuivant des études après leur Master.

DIAPO 16 :

Le calendrier de réalisation de cette enquête est la suivante :

De septembre à novembre :

- mise à disposition par le MESR de la liste des diplômés à interroger pour chaque université
- préparation du fichier de diplômés à interroger (adresse, mail, téléphone, création de l'identifiant, ...) en partenariat avec les composantes
- préparation du questionnaire (Tronc commun + partie uB conçue en partenariat avec l'Observatoire des formations et de la vie étudiante de l'UFC)
- Préparation des envois

DIAPO 17 :

De décembre à avril :

- Envois des questionnaires (avant les vacances de Noël)
- Recrutement des vacataires
- Gestion et suivi des répondants
- Relance des non-répondants
- Travail sur le fichier de données
- Remontée des données au MESR.

DIAPO 18 :

De mai à septembre :

- Validation des données par le MESR en collaboration avec les universités
- Exploitation des données par l'ODE et production des premiers résultats.

DIAPO 19 :

Concernant le questionnaire pour la partie du tronc commun à toutes les universités, il se compose de 6 blocs de questions :

- Identité du diplômé
- Parcours scolaire et universitaire
- Etudes postérieures au diplôme obtenu
- Situation professionnelle à la date de l'enquête
 - o Sans emploi à la date de l'enquête
 - o En emploi à la date de l'enquête

DIAPO 20 :

Pour la partie propre à l'uB, le questionnaire se compose de 3 blocs de questions permettant d'avoir des données plus qualitatives sur l'insertion :

- Opinion du diplômé sur l'emploi occupé (rémunération, place dans la hiérarchie, ...)
- Appréciations globales et remarques sur la formation à l'uB
- Détails du parcours d'insertion.

DIAPO 21 :

Présentation de quelques résultats concernant l'insertion professionnelle des diplômés de Master 2011 de l'uB interrogés en 2013 soit 30 mois après l'obtention du diplôme.

Le taux de retour brut global est de 70 % ; il est de 73 % en SHS, 70 % en Sciences, technologie, santé, 67 % en Droit, économie, gestion et 65 % en Arts, Lettres, langues.

1 501 diplômés de Master ont répondu à l'enquête mais 147 questionnaires ont dû être retirés des analyses pour incohérences dans les réponses ou parce que les diplômés étant déjà en emploi avant l'obtention du diplôme, les résultats portent donc sur 1 354 répondants.

DIAPO 22 :

Les effectifs répondants par domaine de formation sont relativement représentatifs des diplômés à interroger par domaine de formation.

Par exemple, sur les 2 152 diplômés à interroger, 603 sont diplômés en Droit-Economie-Gestion, ce qui représente 28 % de l'ensemble de l'effectif à interroger et 27 % ont répondu à l'enquête.

DIAPO 23 :

30 mois après l'obtention du diplôme, 76 % des répondants sont en emploi, 9 % à la recherche d'un emploi, 1 % en inactivité et 14 % en études.

DIAPO 24 :

53 % des diplômés ont accédé à leur 1er emploi moins de 3 mois après la certification, 15 % entre 4 et 6 mois et 32 % plus de 6 mois. (Seuls sont pris en compte les diplômés ayant accédé à un 1^{er} emploi après l'obtention du Master en 2011.)

DIAPO 25 :

72 % des répondants ont une situation professionnelle stable 30 mois après l'obtention du diplôme : 43 % en CDI, 26 % sont fonctionnaires et 3 % exercent une profession libérale, sont chefs d'entreprise ou indépendants. 28 % des répondants sont en emploi sur des contrats à durée limitée.

DIAPO 26 :

41 % des diplômés en emploi travaillent en Bourgogne.

DIAPO 27 :

Le stage est l'élément de la formation considéré comme étant le plus utile (82 %), suivi des enseignements appliqués et de l'intervention de professionnels (respectivement 68 % et 67 %).

A l'inverse, les langues vivantes (excepté pour 57 % des répondants en Arts-Langues-Culture) et l'informatique appliquée à l'emploi sont les éléments les moins utiles dans l'emploi pour les jeunes diplômés de Master de l'uB (respectivement 62 % et 47 %).

Grégory WEGMANN revient sur la grande stabilité des chiffres liés à l'insertion professionnelle. On constate de plus un ancrage territorial assez fort. Les chiffres sont assez positifs sur les CDI et la fonction publique. Compte tenu du fait que les années 2012 et 2013 ont été assez complexes au niveau du marché de l'emploi, les futurs chiffres risquent d'être moins « bons ».

Dorian COLAS DES FRANCS demande de quel type sont les poursuites d'études des étudiants de M2. Claire MICHOT précise qu'il s'agit essentiellement du doctorat, d'autres masters, de préparation aux concours (enseignants notamment).

Stéphane AROULE demande si le fait de prendre en compte les étudiants poursuivant des études, alors que le Ministère fait référence aux seuls étudiants hors poursuites d'études, « perturbe » les données. Claire MICHOT précise que ce paramètre est isolé et n'est pas repris dans l'enquête remontée au Ministère. Il n'y a donc pas de souci de consolidation des données.

4. Les enquêtes de l'ODE : planning de l'année

DIAPO 13 :

- enquêtes nationales d'insertion professionnelles auprès des M2, LPRO à 30 mois : lancement début décembre, renouvelées chaque année

- enquête interne d'insertion professionnelle auprès des M2 à 9/12 mois : lancement début juin, renouvelée chaque année

→ Enquêtes d'insertion réalisées au sein des composantes ? Dans quelles composantes ? A quel délai d'observation ?

Recenser et mutualiser les dispositifs existants afin d'éviter que les diplômés soient interrogés sur la même thématique à plusieurs reprises par l'uB au cours de la même période. → baisse des taux de réponse et impact sur la qualité des données.

- enquête Conditions de vie étudiante en partenariat avec le Pôle Formation et Vie Universitaire : lancement début mars 2015 (4 étudiants de l'IREDU travailleront sur les questionnaires).

Toutes ces informations sont sur le site de l'ODE ode.u-bourgogne.fr

Claire MICHOT insiste sur le fait que l'objectif est de mutualiser les dispositifs et de partager les expériences. Il faut absolument éviter d'interroger plusieurs fois les mêmes étudiants car cela a vraiment un impact sur le taux de réponse ensuite. Le but des enquêtes flash est de garder un lien avec les diplômés et de les sensibiliser aux futures enquêtes à 30 mois. Lorsque l'ODE est contacté par des composantes, des items spécifiques peuvent être ajoutés.

Luc IMHOFF souhaite revenir sur la date du 15 septembre qui voit la fin de la procédure complémentaire. Il évoque les cas d'inscriptions tardives qui sont très difficiles à gérer dans les composantes en raison de la constitution des groupes de TD/TP et du fait que les cours commencent tôt dans l'année. Pour les néo-entrants, la date d'IA tardive est fixée au 1^{er} octobre et pour les réinscriptions, c'est au 31 octobre. Cela s'avère ingérable sur le terrain.

Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle que le calendrier des dates d'inscription a fait l'objet d'un important travail de rationalisation afin d'éviter des inscriptions en décembre-janvier. Le but d'avoir des dates en octobre est de pouvoir « raccrocher » les lycéens inscrits initialement en BTS ou CPGE et qui constatent qu'ils ne veulent pas poursuivre dans cette voie. Ensuite, pour les demandes qui paraissent « fantaisistes » ou infondées, il faut que l'avis porté par la composante soit basé sur des critères pédagogiques (qualité du dossier, sérieux de la demande, motivations, cohérence du parcours...).



Un point sera également fait en CFVU par le Pôle Pilotage sur ces différents thèmes

3. Prix d'Excellence en Enseignement

Grégory WEGMANN et Stéphanie GRAYOT-DIRX présentent le dispositif aux membres de la CP. A l'image de ce qui est pratiqué dans d'autres Universités, spécialement au Canada, ces prix d'excellence en enseignement sont destinés aux enseignants qui se distinguent par leurs pratiques pédagogiques.

Par la mise en place de ces prix, l'Université de Bourgogne souhaite :

- reconnaître et souligner la contribution essentielle de ses enseignants à la transmission du savoir
- promouvoir la qualité de la pédagogie universitaire tant au sein de la communauté universitaire qu'au-delà, auprès de nos futurs étudiants ou futurs collègues et de nos partenaires extérieurs
- inciter les composantes à valoriser la pédagogie universitaire

Ces prix honoreront donc les enseignants et enseignants-chercheurs ayant mené ou menant une action d'excellence en enseignement, contribuant ainsi à favoriser une plus grande réussite des étudiants et à développer l'attractivité de l'université.

Par l'attribution de ces prix, seront honorés des enseignants et enseignants-chercheurs ayant procédé à des innovations pédagogiques, c'est-à-dire ayant fait évoluer leurs pratiques pédagogiques par rapport aux normes habituelles dans une discipline donnée afin de rehausser la qualité des apprentissages des étudiants.

Pourront notamment être pris en compte les évolutions pédagogiques opérées dans le cadre de l'internationalisation d'un enseignement, dans le cadre d'un rapprochement avec le monde socio-économique ou encore dans le cadre du développement des usages du numérique à l'appui d'une pédagogie renouvelée.

Le dossier peut être déposé par l'enseignant lui-même ou par une équipe d'enseignant. Le dossier peut également être déposé dans l'intérêt d'autrui par un(e) collègue, par le directeur de la composante à laquelle l'enseignant proposé est rattaché ou dans laquelle il assure un enseignement, ou encore par dix étudiants. Dans le cas d'un dossier déposé dans l'intérêt d'autrui, l'enseignant proposé sera contacté, après dépôt du dossier, par le Pôle Formation afin qu'il donne formellement son accord à la poursuite de la procédure.

La période prise en compte pour décerner ce prix s'étend sur les cinq années ayant précédé le dépôt de candidature.

Luc IMHOFF salue l'initiative mais rappelle que, comparé aux primes d'excellence scientifique, le projet pourrait peut-être avoir plus d'ambition.

Philippe MONNERET demande si le prix sera attribué quoi qu'il arrive ou s'il sera reporté l'année d'après si aucun projet ne peut être sélectionné. Stéphanie GRAYOT-DIRX précise qu'en effet, il est prévu de ne pas attribuer systématiquement le prix si les projets ne répondent pas aux attentes. Sur le fait d'évaluer les résultats d'une action pédagogique innovante (est-ce que cela a eu un résultat positif dans la réussite des étudiants ?), il est précisé que ce sera vu par le jury. Cela nécessite un travail pointu.

Pour le financement, ce n'est pas pris sur des heures d'enseignement. Il y aura un budget spécifique pour cela. Isabelle SCHMITT souligne le fait que toute initiative visant à dynamiser l'enseignement est positive.

Lionel CROGNIER évoque le fait que pour des formations co-habilitées, le dossier pourrait être déposé par des équipes de Dijon et de Besançon. Comment la prime serait alors répartie ? Est-ce que cette prime peut être versée à des enseignants de l'Université de Franche-Comté ? Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que cette question se pose en effet compte tenu du niveau d'imbrication entre l'UB et l'UFC pour certaines filières comme STAPS. Il faudrait que ce sujet soit évoqué au niveau de l'université fédérale. Elle en fera part au Président.



La discussion autour de ce projet sera relayée aux élus de la CFVU

4. Paramétrages de la campagne Admission Post-Bac 2015

Des précisions sur le calendrier de gestion sont apportées. Il faut noter que ce projet de calendrier peut évoluer en cours d'année. On distingue deux périodes : décembre à mai puis juin- juillet. Sur la première phase, on reste dans les dates connues jusqu'alors : consultation du site APB par le grand public à partir du 1^{er} décembre 2014. Saisie des vœux du 20 janvier au 20 mars 2015. La phase d'orientation active et les procédures de sélection pour les DUT se font jusqu'en mai. Pour la deuxième phase, on note un avancement du calendrier. La première phase d'admission commence le 8 juin (avant les épreuves du bac). Les deux autres phases seront organisées après les épreuves du bac. La procédure complémentaire commence à partir du 26 juin 2015 (pour les lycéens n'ayant rien saisi dans APB en janvier-février-mars). Il est précisé que seules les formations sans capacités sont concernées par cette procédure complémentaire dans un premier temps. Dans un second temps, les formations avec capacités peuvent ouvrir cette procédure, si la capacité n'est pas encore atteinte.

Concernant les capacités d'accueil, Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle le contexte de la rentrée qui a vu plus de filières avec des capacités d'accueil. L'étude des demandes pour la rentrée 2015 se fera en deux temps car certaines composantes réfléchissent encore à la question

Pour les filières ci-dessous, on note les demandes suivantes :

- UFR Médecine pour la PACES : 1530 au total - 1100 néo-entrants, réorientations et transferts (430 redoublants)
- UFR STAPS Dijon pour la licence STAPS : 310 au total - 210 néo-entrants, réorientations et transferts (priorisation pour les lycéens du 21+89)
- UFR STAPS Le Creusot pour la licence STAPS : 180 au total – 130 néo-entrants, réorientations et transferts (priorisation pour les lycéens du 58+71).
- IAE Dijon pour la licence Gestion : 140 au total – 110 néo-entrants, réorientations et transferts
- UFR Droit, Sciences Economique et Politique pour la licence Economie : 300 au total – 200 néo-entrants, réorientations et transferts
- UFR Langues et Communication pour la licence LEA Anglais-Espagnol : 155 au total – 135 néo-entrants, réorientations et transferts et la licence LLCE Anglais : 160 au total - 140 néo-entrants, réorientations et transferts

en discussion :

- UFR Sciences Humaines : pour la Licence Psychologie : on resterait peut-être sur une capacité de 500 au total pour 400 néo-entrants, réorientations et transferts. Il faudra gérer le problème des lycéens répondant OUI et ne venant pas s'inscrire (14% cette année)
- UFR Lettres et Philosophie : pour la licence SLIC (distincte en SL et IC)
- UFR SVTE : pour la licence Sciences de la Vie et de la Terre
- ESPE : pour la licence Education-Formation-Enseignement-Culture

A noter : la licence Géographie ne demande plus de capacité d'accueil.

Dorian COLAS DES FRANCS précise que la volonté est d'accueillir de plus en plus de bacheliers. Le principe des capacités rend difficile cette mission de l'université. Il évoque par ailleurs le fait que certains étudiants s'inscrivent dans des filières sans capacité en septembre et demandent ensuite une réorientation dans une filière à capacité. Cela va augmenter les prochaines années.

Ces « stratégies » étudiantes font l'objet d'une discussion en CP. Cela semble inévitable. Pour autant, il est rappelé que l'admission en semestre 2 sur réorientation est soumise à l'accord du responsable du diplôme et n'est pas de droit pour l'étudiant. Compte tenu des phénomènes d'« évaporation » d'étudiants en fin de semestre 1, il peut être tout à fait intéressant d'étudier des demandes de réorientations sérieuses.

Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle que l'UB a été en capacité d'absorber tous les vœux 1 de l'académie de Dijon. La possibilité de « surbooking » a été utilisée dès lors qu'elle était pertinente. APB est un système complexe qui nécessite une appropriation par les équipes pédagogiques, les lycéens, les familles, les étudiants en réorientation.

Grégory WEGMANN rappelle que la question des capacités est nationale compte tenu de leur multiplication dans toutes les universités.



La discussion sera relayée aux élus de la CFVU

5. Diplôme d'université

➤ Modifications apportées au DU « Sciences de la Vigne et Environnement »

Sandrine ROUSSEAU (IUVV) et Laurent JAILLET (SEFCA) présentent ce dossier en CP

Après plus de dix ans d'existence, le DU « Sciences de la Vigne », hébergé à l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin « Jules Guyot », avait été rénové en 2012 pour devenir le DU « Sciences de la Vigne et Environnement ».

Suite à plusieurs réunions regroupant l'équipe pédagogique intervenant en majorité dans ce DU et à l'analyse des questionnaires de satisfaction remplis par les stagiaires, l'équipe souhaite apporter des modifications permettant une meilleure adéquation avec les attentes du public visé et les enjeux de la filière.

La réflexion sur cette modification avait pour but de construire une offre permettant aux stagiaires d'acquérir ou de parfaire leurs connaissances scientifiques dans les domaines de la biologie et physiologie de la vigne, de la pathologie, de la malherbologie, de l'amélioration variétale, de la pédologie, de la climatologie et des problèmes liés à la viticulture respectueuse de l'environnement.

Ainsi le nouveau projet propose un enseignement associant des cours en salle (81 heures de CM) et des travaux pratiques et des visites sur le terrain (3 journées) (pour un total de 41 h de TP) afin de mieux appréhender les multiples facettes de la culture de la vigne et de son impact sur l'environnement.

D'un point de vue pédagogique, un module « Les fondamentaux » regroupant les bases nécessaires dans les différentes disciplines enseignées (physiologie de la vigne, nutrition, climatologie, pédologie, bioagresseurs ...) a été créé, permettant de donner les bases nécessaires aux stagiaires pour la compréhension des modules suivants. De plus, dans cette nouvelle version, les sorties de terrain sont intégrées dans les différents modules et ne font pas l'objet comme dans la version précédente d'un module à part. Pour toutes ces raisons, cette nouvelle proposition ne comporte plus que 3 modules. Pour autant le volume horaire reste inchangé puisque ce DU comporte 122 h de cours au total et 3 h d'examen soit au total 125 heures. L'intervention d'un nombre plus important de professionnels de la filière a été programmée. Cela explique que le tarif de ce DU augmente (passe de 1500 à 1700€).

Le but de cette nouvelle organisation du DU est de créer une vraie dynamique de groupe, avec plus de souplesse pour les sorties. Cela est plus adapté pour les étudiants qui viennent de loin.

Ce diplôme, organisé dans le cadre de la Formation Continue, s'adresse aux viticulteurs, responsables de domaines, à des techniciens de différents organismes publics ou privés impliqués dans des actions d'expérimentation, à des technico-commerciaux (notamment dans le secteur des produits phytosanitaires), à des œnologues et à toutes personnes intéressées par la viticulture et son environnement.

Cette formation est accessible aux salariés en Congé Individuel de Formation, aux salariés pris en charge dans le cadre du Plan de Formation d'Entreprise ou à tout candidat à titre individuel. Il y a déjà 7 candidats pour janvier 2015.

Pour être plus en adéquation avec le contenu pédagogique, un nouveau nom de diplôme a été choisi « Viticulture et Enjeux Environnementaux ». L'abréviation sera le DU VIEE.

Une discussion s'engage en CP sur les difficultés de plus en plus fortes concernant le financement de la formation continue et par alternance. Certains OPCA concentrent leurs actions sur les diplômes de niveaux IV et V. Le non-recensement au RNCP pose également problème. Frédéric DEBEAUFORT précise qu'il est en contact avec la CNCP sur ce point afin que des identifiants soient fournis à l'UB pour que les enregistrements puissent être faits.



Pas d'observation particulière sur cette demande de modification de DU

6. Convention UB – AgroSUP Dijon

Grégory WEGMANN présente cette convention qui précise les modalités pédagogiques de gestion du cursus des élèves-ingénieurs AgroSUP Dijon au sein du Master 2 Recherche Sciences de l'aliment, sensorialité et comportement (SASC). C'est un dispositif que l'on connaît pour d'autres formations.

Dorian COLAS DES FRANCS demande si avec la COMUE Bourgogne Franche-Comté, ce type de convention perdurera.

Grégory WEGMANN précise que pour l'instant, la COMUE n'est pas officiellement créée par décret. Il faudra voir ce que porte concrètement la COMUE car si chaque établissement fondateur garde la gestion de ses diplômes, l'UB et AgroSUP Dijon devront continuer à conventionner.

CP**Pas d'observation particulière sur cette convention pédagogique****6. Offre de formation rentrée 2014**

Grégory WEGMANN évoque en séance les demandes de modifications de maquettes.

Les premières concernent les IUT. Pour le DUT GIM de Chalon-sur-Saône, on note la création de 3 parcours différents: ouverture d'un contrat de professionnalisation sur les semestres 3 et 4 et d'une spécialisation machine outils en contrat de professionnalisation également sur les semestres 2, 3 et 4. Cela donne en pratique une répartition : parcours 1 : Formation initiale S1, S2, S3 et S4 classiques / parcours 2 : S1 et S2 classiques, S3 et S4 en contrat de professionnalisation / parcours 3 : S1 classique, S2, S3 et S4 en contrat de professionnalisation – spécialisation locale MO

Pour la LP Industrie Agro-alimentaire, Alimentation spécialité Management de la Production dans les Industries Agro-Alimentaires (MPIAA) : on note la demande de fusion de deux UE (5 et 6), mais sans modification du contenu ou du volume horaire. Avant, il y avait une option industrie animale et une option industrie végétale pour chacune de ses UE. Frédéric DEBEAUFORT précise que cette LP connaît une baisse des effectifs. Il n'est plus possible de maintenir deux groupes. Cette fusion permet à la LP de rester sur un modèle économique viable

Pour la licence LEA, Isabelle SCHMITT précise que les réductions sont dues au cadrage budgétaire. Elles ne portent pas sur la L1. Les actions PRL liées à l'insertion professionnelle font l'objet d'un autre mode de fonctionnement.

Une information au sujet de la 3^{ème} année de Licence Chimie sera ajoutée dans le tableau. Un mail a été envoyé par la responsable pédagogique la veille de la CP. Un TP de thermodynamique de 20h annoncé dans une précédente CP comme supprimé est bien maintenu en 2014-2015. La fiche filière consultable sur le site UB Formations sera bien modifiée en ce sens.

CP**Pas d'observations particulières sur ces demandes**

L'ordre du jour étant épuisé, Grégory WEGMANN clôt la séance à 11 heures 15.

Le Vice-Président de la CFVU

validé

Grégory WEGMANN

ANNEXE :

- pour le point 2 : power point de Claire MCHOT (Observatoire de l'Etudiant – Pôle pilotage)



Pôle Pilotage / ODE

- Inscriptions étudiants 2014-2015
- Résultats en 1^{ère} année de licence en 2013-2014
- Résultats de l'enquête d'insertion à 30 mois en M2
- Présentation et recensement des enquêtes à destination des étudiants pour 2014-2015

Mardi 21 octobre 2014

Pôle Pilotage / Observatoire De l'Etudiant – 21/10/2014



L'Université est une chance. Saisissons-la



Inscriptions étudiants 2014-2015

Inscriptions administratives principales

Observation au matin du :
15/10/2014

ANNEE 2012 et 2013 :
Chiffres consolidés (y compris inscriptions
tardives) recalculés à la date du document



après 15/01
 après
 à date observation

par composante	au 14/10	après	après 15/01	TOTAL	au 14/10	après	après 15/01	TOTAL	au 14/10	Evol. 2014 / 2013
	R2012			R2012	R2013			R2013	R2014	au 14/10
DROIT SC. ECO ET POL	3 921	481	40	4 442	3 981	408	76	4 465	3 936	-1,1%
IAE	501	49	59	609	496	45	6	547	610	+23,0%
LETTRES ET PHILO	1 076	534	13	1 623	1 236	436	30	1 702	1 232	-0,3%
LANGUES ET COM	1 326	112	38	1 476	1 415	101	30	1 546	1 301	-8,1%
SC. HUMAINES	2 781	240	30	3 051	2 786	214	49	3 049	2 775	-0,4%
SC. ET TECHNIQUES	1 447	234	25	1 706	1 422	241	17	1 680	1 443	+1,5%
SVTE	1 562	173	15	1 750	1 621	125	25	1 771	1 698	+4,8%
IUVV	190	9	1	200	208	4	2	214	197	-5,3%
ESIREM	288	4	3	295	305	4		309	339	+11,1%
ISAT	554	36	14	604	583	38	2	623	645	+10,6%
STAPS	1 384	108	15	1 507	1 492	136	75	1 703	1 385	-7,2%
SC. SANTE	3 894	690	128	4 712	4 172	618	176	4 966	4 269	+2,3%
IUT DIJON	2 084	117	37	2 238	2 032	125	17	2 174	2 037	+0,2%
IUT LE CREUSOT	669	6	1	676	655	1	11	667	625	-4,0%
IUT CHALON	382	18	3	403	390	16	6	412	363	-0,0%
ESPE	827	153	17	997	760	243	15	1 018	1 398	+83,0%
SEFCA	108	162	15	285	107	194	12	313	171	+50,8%
TOTAL uB	22 994	3 126	454	26 574	23 661	2 949	549	27 159	24 424	+3,2%

Modification des Masters MEEF/ ESPE (M1 R2013, M2 R2014). A compter de la R2014 les Masters MEEF sont rattachés à l'ESPE.

La formation à distance n'est plus isolée (ex composante CFOAD) : les effectifs (y compris l'historique) de ces formations ont été réaffectés dans les composantes "pédagogiques", notamment à l'UFR Lettres et à l'ESPE.



par niveau d'étude	au 14/10	après	après	TOTAL	au 14/10	après	après	TOTAL	au	Evol. 2014
	R2012		15/01	R2012	R2013		15/01	R2013	R2014	au 14/10
1re année/ Bac+1	7 226	202	18	7 446	7 502	176	35	7 713	7 890	+5,2%
2e année/ Bac+2	4 030	74	73	4 177	4 231	90	24	4 345	4 260	+0,7%
3e année/ Bac+3	3 937	286	49	4 272	3 702	376	77	4 155	3 821	+3,2%
1re an Master/ Bac+4	2 862	299	34	3 195	3 091	210	24	3 325	2 971	-3,0%
2e an Master/ Bac+5	2 548	304	80	2 932	2 634	260	57	2 951	2 637	+0,1%
2e cycle méd./ Bac+6	253	20		273	241	29		270	311	+20,0%
Doctorat/ Bac>5	487	648	11	1 146	497	557	19	1 073	484	-2,0%
Autres 3e cycle/ Bac>5	576	331	35	942	653	330	49	1 032	682	+4,4%
Agrég. et prépa concours	224	74	2	300	173	98	3	274	251	+45,1%
DAEU, Capacité/ Bac	90	175	7	272	106	181	1	288	139	+31,1%
Diplôme Universitaire	761	713	145	1 619	831	642	260	1 733	978	+17,7%
TOTAL uB	22 994	3 126	454	26 574	23 661	2 949	549	27 159	24 424	+3,2%



uB : Flux entrant en 1ère année

Flux entrant en 1^{ère} année :

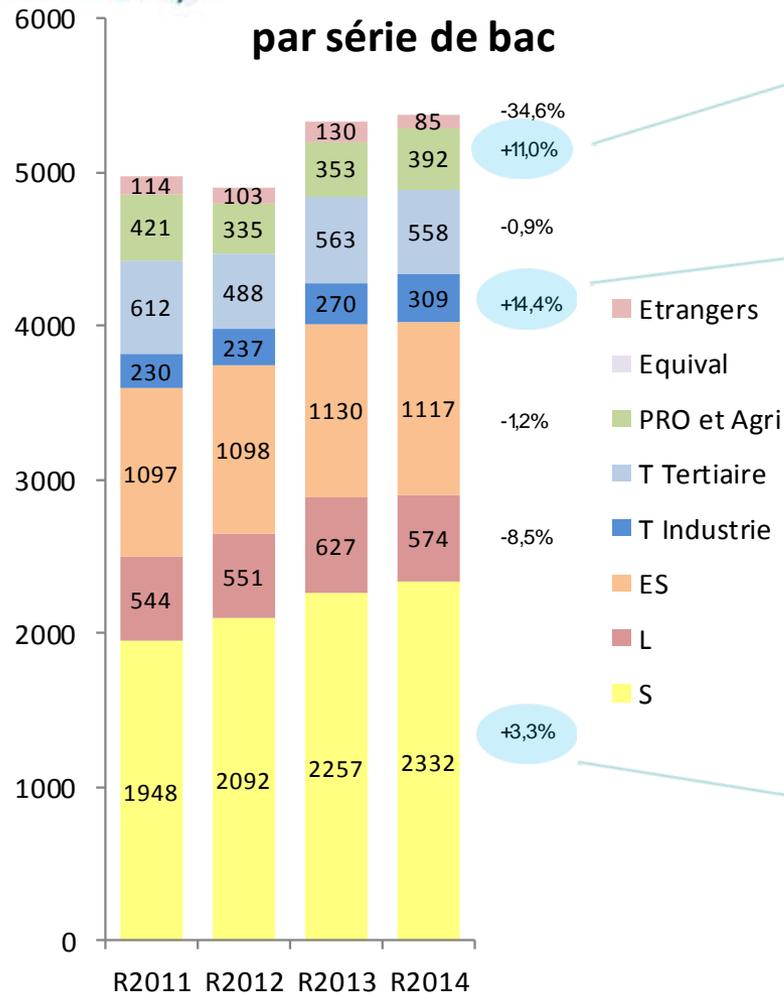
➤ 70% des effectifs en 1^{ère} année

➤ 75% de néo-bacheliers bourguignons

composantes	R2012	R2012	R 2012	R2013	R2013	R 2013	R 2014	Evol.
	au 14/10	après	TOTAL	au 14/10	après	TOTAL	au 14/10	au 14/10
DROIT - Sc. Eco.& &Pol.	841	33	874	901	18	919	936	3,9%
IAE							77	
LETTRES ET PHILO	176	21	197	211	25	236	226	7,1%
LANGUES ET COM	262	4	266	353	27	380	328	-7,1%
<i>dont LLCEAnglais</i>	66	1	67	130	17	147	100	-23,1%
<i>dont LLCEEspagnol</i>	22	1	23	33		33	43	30,3%
SC.HUMAINES	683	17	700	728	11	739	682	-6,3%
<i>dont Sociologie</i>	88	2	90	103	2	105	139	35,0%
<i>dont Psychologie</i>	316	8	324	353	4	357	276	-21,8%
SC.ET TECHNIQUES	124	6	130	168	7	175	215	28,0%
SVTE	197	3	200	226	4	230	274	21,2%
ESIREM	40		40	40		40	51	27,5%
ISAT	52		52	82		82	91	11,0%
STAPS	407		407	415	2	417	370	-10,8%
<i>dont STAPSDijon</i>	252		252	256	1	257	187	-27,0%
Sc. SANTE	931	1	932	984		984	1 033	5,0%
IUT DIJON	740	9	749	761	8	769	727	-4,5%
IUT LE CREUSOT	236	2	238	248	1	249	256	3,2%
IUT CHALON	118	1	119	113		113	110	-2,7%
Flux entrant	4 807	97	4 904	5 230	103	5 333	5 376	2,8%



Flux entrant par série de bac



+31% DROIT (127)
+29% SHS (97)

+29% IUT LC (36)
+9% IUT Dijon (127)
-12% SHS (107)

+29% Sc.&Tech. (170)
+17% SVTE (229)
+5% Sc.Santé (955)
-13% IUT Dijon (242)



Résultats en 1^{ère} année de licence en 2013-2014 (hors PACES, DUT et écoles d'ingénieurs)



Résultats L1 en 2013-2014

Evolution des résultats aux examens

Année	Inscrits	Présents*						Taux de réussite net (ADM+AJAC) / Présents
	Nombre total d'inscriptions administratives (yc CPGE)	Nombre de présents aux examens	% Présents / Inscrits	dont ADMIS en L2 (Sessions 1 et 2)	% Admis / Présents	dont AJAC**	% AJAC / Présents	
2009-2010	4 211	3 751	89 %	1 614	43 %	275	7 %	50 %
2010-2011	4 371	3 841	88 %	1 650	43 %	292	8 %	51 %
2011-2012	4 574	3 943	86 %	1 660	42 %	239	6 %	48 %
2012-2013	4 771	4 120	86 %	1 956	47 %	246	6 %	53 %
2013-2014	4 988	4 392	88 %	2 121	48 %	22	1 %	49 %

Résultats en 1ère année de licence (hors PACES, DUT et écoles d'ingénieurs)

Méthodologie : Présents aux examens à la session 1 et/ou à la session 2 (PREXAM).
Résultats prochainement disponibles sur le site ODE



Résultats L1 en 2013-2014

Détail des résultats des néo bacheliers hors CPGE par série de bac

2012-2013

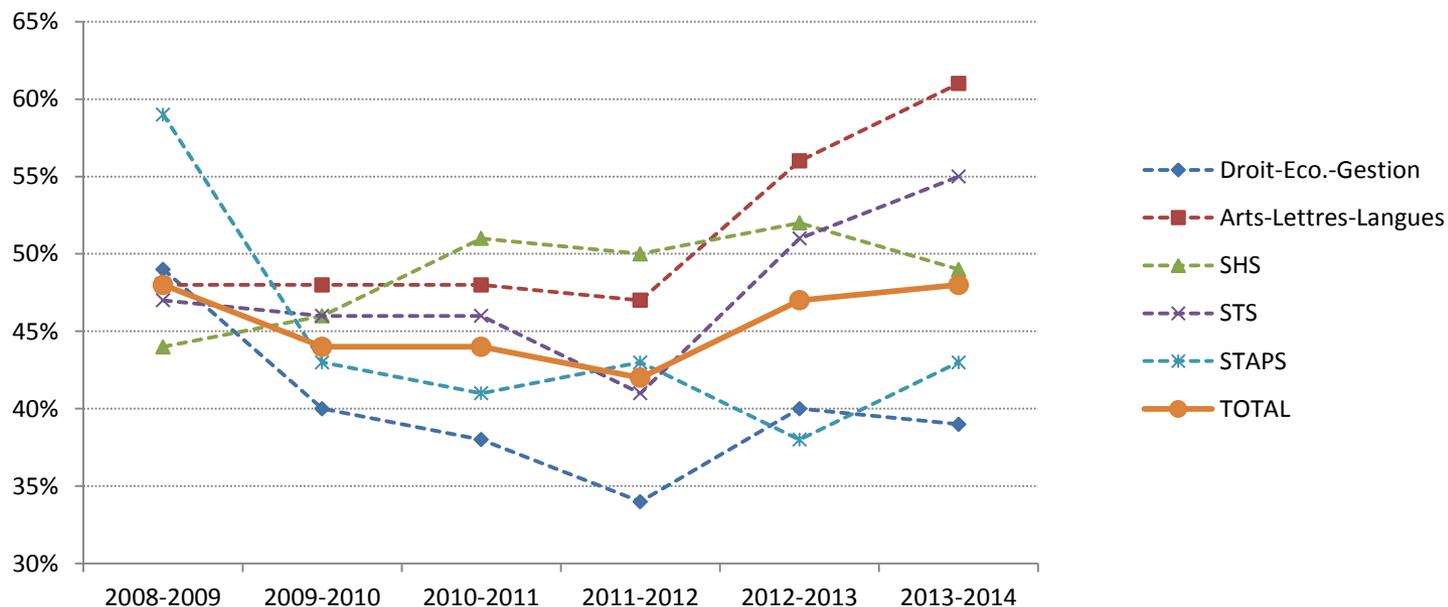
2013-2014	Inscrits	Présents*						Taux de réussite net (ADM+AJAC) / Présents	% Admis / Présents
		Nombre total d'inscriptions administratives	Nombre de présents aux examens	% Présents / Inscrits	dont ADMIS en L2 (Sessions 1 et 2)	% Admis / Présents	dont AJAC**		
L	531	507	95 %	246	49 %	2	0 %	49 %	52 %
ES	804	770	96 %	394	51 %	2	0 %	51 %	54 %
S	893	857	96 %	501	58 %	2	0 %	59 %	57 %
Techno tertiaire	308	261	85 %	31	12 %			12 %	15 %
Techno Industrie	87	80	92 %	13	16 %			16 %	12 %
PRO et Agri	189	164	87 %	16	10 %			10 %	4 %
Autres	10	9	90 %	4	44 %			44 %	31 %
Sous-TOTAL	2 822	2 648	94 %	1 205	46 %	6	0 %	46 %	46 %

Résultats en 1ère année de licence (hors PACES, DUT et écoles d'ingénieurs)



Résultats L1 en 2013-2014

Evolution du taux d'admis (ADM / Présents) par domaine

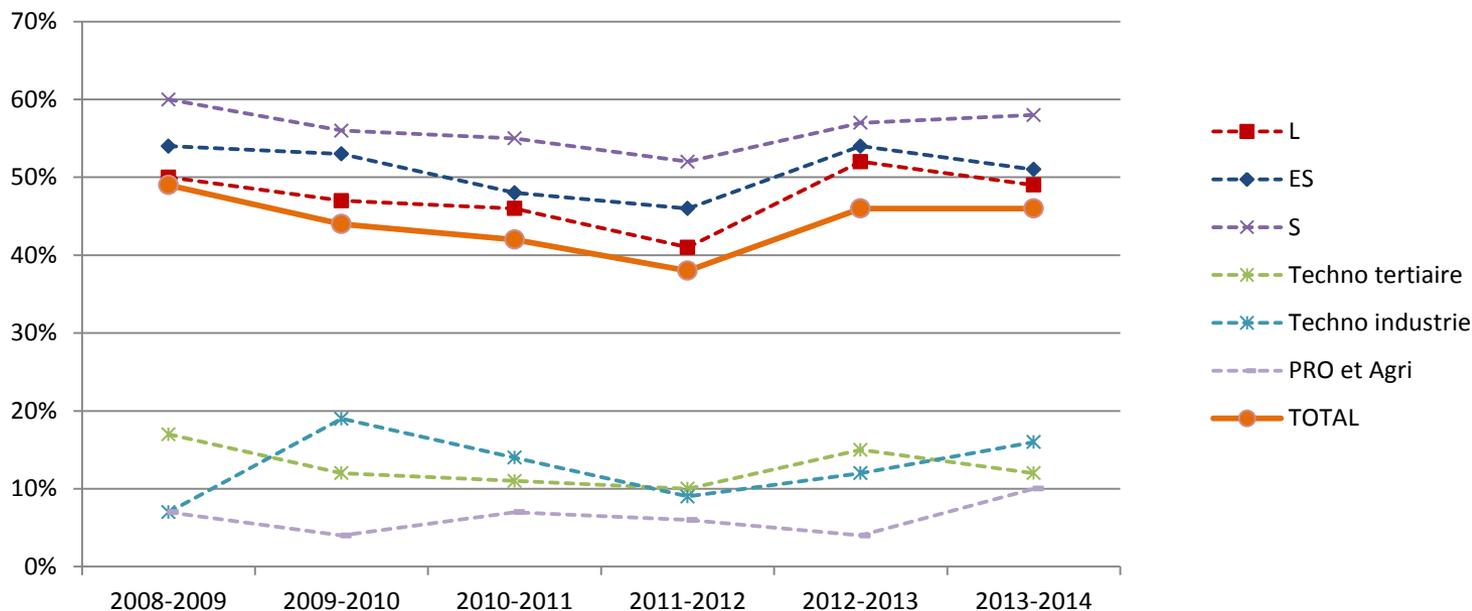


Résultats en 1ère année de licence (hors PACES, DUT et écoles d'ingénieurs)



Résultats L1 en 2013-2014

Evolution du taux d'admis (ADM / Présents)
des néo-bacheliers (hors CPGE) par série de bac



Résultats en 1ère année de licence (hors PACES, DUT et écoles d'ingénieurs)



L'insertion professionnelle à l'uB



Le contexte actuel

- ↳ l'insertion professionnelle : une mission à part entière des Universités (*LRU 2007*)
- ↳ mesurer l'insertion professionnelle : besoin de données
- ↳ les objectifs :
 - Information des publics
 - Notoriété des filières
 - Valorisation de la réussite des Universités



Le contexte actuel

↪ Réalisation d'une enquête d'insertion à 30 mois commune aux Universités :

- DUT
- LP
- Master 2

↪ Réalisation d'une enquête d'insertion à 9/12 mois propre à l'uB :

- Master 2 "Flash"



L'enquête Master 2 MESR

↳ Sous-population à interroger selon les critères du MESR :

- De nationalité française
- Nés en 1981 ou après
- En formation initiale
- Ne poursuivant pas d'études après l'obtention du diplôme aux années N+1 et N+2

→ Contrairement aux critères du MESR, l'ODE a enquêté tous les diplômés même ceux poursuivant des études après leur Master.



L'enquête Master 2 MESR

↳ Calendrier de réalisation :

Septembre - Novembre :

- Mise à disposition par le MESR de la liste des diplômés à interroger pour chaque université
- Préparation du fichier de diplômés à interroger (adresse, mail, téléphone, création de l'identifiant...) → **Collaboration des composantes**
- Préparation du questionnaire (Tronc commun + partie uB)
- Préparation des envois (courrier, mails ...)



L'enquête Master 2 MESR

↳ Calendrier de réalisation :

Décembre - Avril :

- Envois (*Avant les vacances de Noël*)
- Recrutement des vacataires
- Gestion et Suivi des répondants
- Relance des non répondants
- Travail sur le fichier de données
- Remontée des données au MESR



L'enquête Master 2 MESR

↳ Calendrier de réalisation :

Mai - Septembre

- Validation des données par le MESR en collaboration avec les universités
- Exploitation des données par l'ODE et production des premiers résultats



L'enquête Master 2 MESR

↳ Le questionnaire : Tronc commun

6 blocs de questions

- Identité du diplômé
- Parcours scolaire et universitaire
- Etudes postérieures au diplôme obtenu en ...
- Situation professionnelle à *la date de l'enquête*
 - Sans emploi à *la date de l'enquête*
 - En emploi à *la date de l'enquête*

Questions-filtre



pour définir la population servant au calcul de l'indicateur d'insertion



L'enquête Master 2 MESR

↳ **Le questionnaire** : Partie ODE réalisée en partenariat avec l'OFVE de l'UFC

3 blocs de questions

- Opinion du diplômé sur l'emploi occupé (rémunération, place dans la hiérarchie, adéquation de la formation à l'emploi , ...)
- Appréciations globales et remarques sur la formation à l'uB
- Détails du parcours d'insertion

Données plus qualitatives sur l'insertion



Quelques résultats ...

Diplômés de Masters 2011, interrogés en 2013, toutes filières confondues

Taux de retour brut par domaine de formation

Domaine de formation	Effectifs à interroger	Effectifs répondants	Taux de retour brut
Arts-Lettres-Langues (ALL)	291	190	65%
Droit-Economie-Gestion (DEG)	603	406	67%
Sciences Humaines et Sociales (SHS)	633	465	73%
Sciences-Technologies-Santé (STS)	625	440	70%
Ensemble promo 2011	2152	1501*	70%

* 1 501 diplômés de Master ont répondu à l'enquête mais 1 47 questionnaires ont dû être retirés notamment parce que les diplômés étant déjà en emploi avant l'obtention du diplôme, les résultats portent donc sur 1 354 répondants.



Quelques résultats ...

Diplômés de Masters 2011, interrogés en 2013, toutes filières confondues

Représentativité des répondants par domaine de formation

Domaine de formation	Effectifs à interroger	Poids des diplômés à interroger	Poids des diplômés répondants
Arts-Lettres-Langues	291	14%	13%
Droit-Economie-Gestion	603	28%	27%
Sciences Humaines et Sociales	633	29%	29%
Sciences-Technologies-Santé	625	29%	31%
Ensemble promo 2011	2152	100%	100%

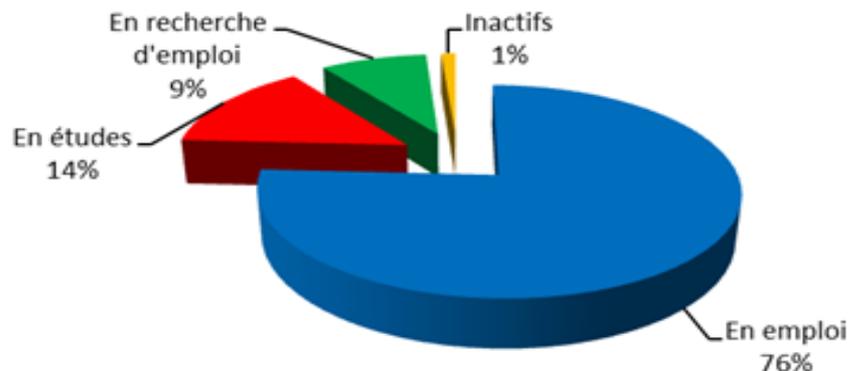
Sur les 2 152 diplômés à interroger, 603 sont diplômés en Droit, Economie, Gestion, soit 28 % des effectifs à interroger et 27 % ont répondu à l'enquête.



Quelques résultats ...

Diplômés de Masters 2011, interrogés en 2013, toutes filières confondues

La situation 30 mois après l'obtention du diplôme



Le taux d'insertion pour l'ensemble de la population répondante de Master est de 89,7 %. Il est identique à celui de la promotion 2010 et se situe dans la moyenne nationale (90 %).

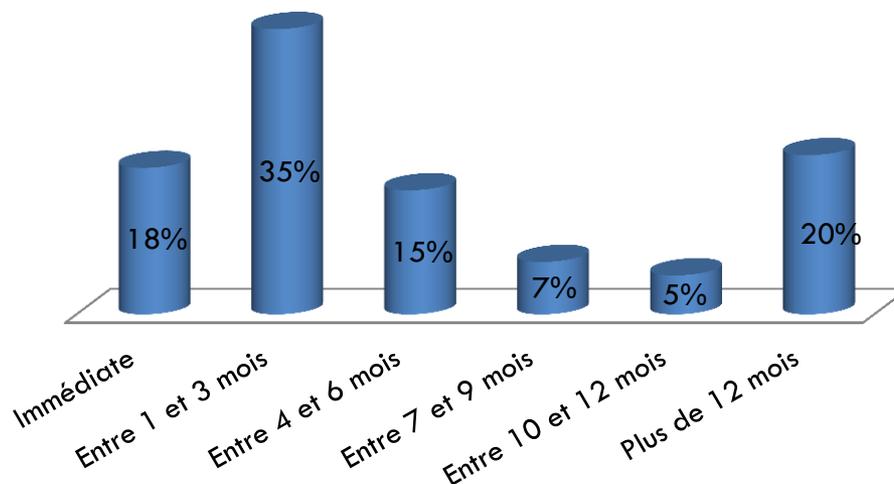
Le taux d'insertion = $\left[\frac{\text{Population en emploi}}{\text{Population en emploi} + \text{Population en recherche d'emploi}} \times 100 \right]$. Il est calculé uniquement sur la population active et de ce fait n'inclut pas les individus en poursuite ou reprise d'études.



Quelques résultats ...

Diplômés de Masters 2011, interrogés en 2013, toutes filières confondues

Temps d'accès au 1^{er} emploi

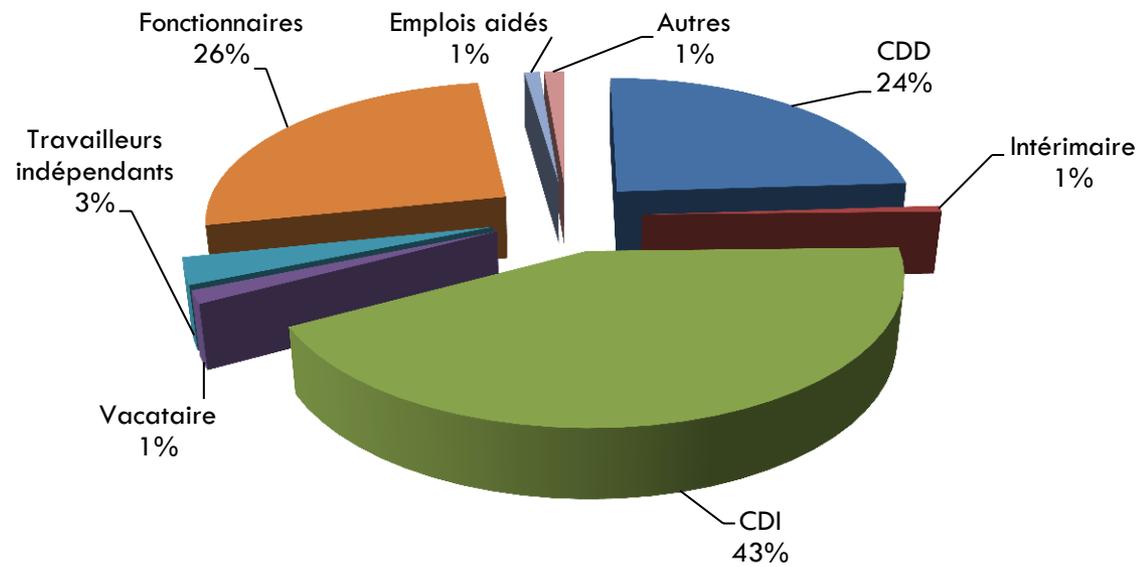




Quelques résultats ...

Diplômés de Masters 2011, interrogés en 2013, toutes filières confondues

Catégories Socioprofessionnelles des diplômés de Masters





Quelques résultats ...

Diplômés de Masters 2011, interrogés en 2013, toutes filières confondues

Localisation de l'emploi occupé

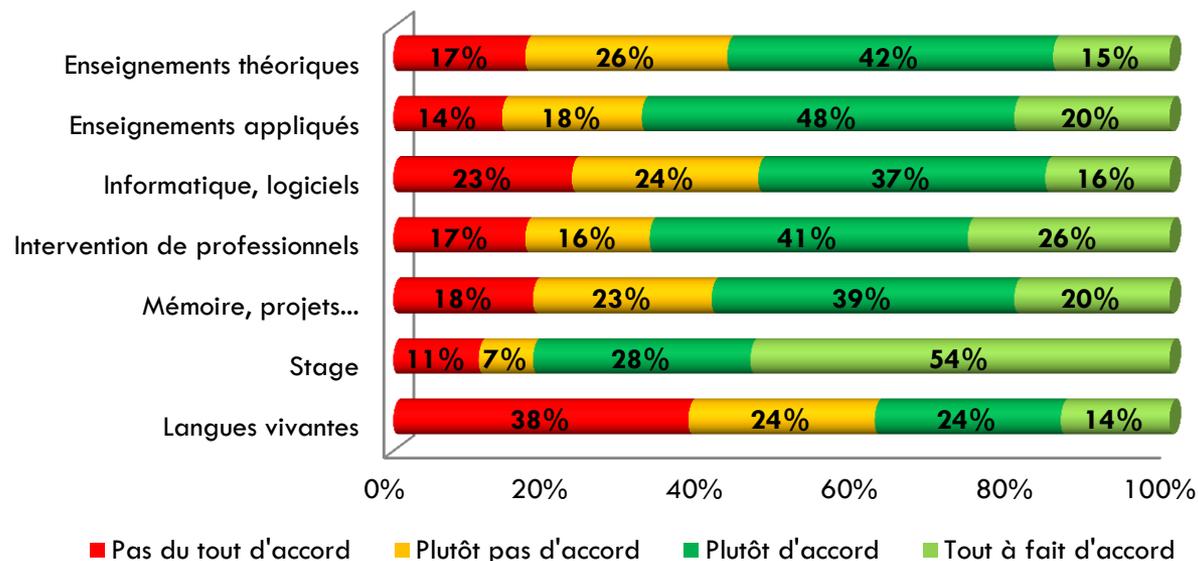
Bourgogne dont	41%
- Côte-d'Or	24%
- Nièvre	3%
- Saône et Loire	7%
- Yonne	7%
Ile-de-France dont	21%
Rhône-Alpes dont	8%
Franche-Comté dont	4%
Autres régions	19%
Etranger	6%
Non réponse	1%
Ensemble	100%



Quelques résultats ...

Diplômés de Masters 2011, interrogés en 2013, toutes filières confondues

Opinion sur les éléments de la formation utiles dans l'emploi occupé





Les enquêtes de l'ODE : CALENDRIER 2014/2015

↳ Insertion professionnelle :

- Enquêtes MESR à 30 mois : M2 et LPRO → début décembre 2014
- Enquête « Flash » à 9/12 mois : M2 → début juin 2015
- Enquêtes réalisées au sein des composantes ? Dans quelles composantes ? A quel délai d'observation ?



MUTUALISER LES DISPOSITIFS

- ### ↳ Enquête conditions de vie des étudiants en relation avec le Pôle Formation et Vie universitaire : lancement début mars 2015



MERCI

Retrouvez les données relatives aux étudiants sur le site internet de l'ODE :

<http://ode.u-bourgogne.fr/>

Et sur l'intranet pour les inscriptions



Prix d'excellence en enseignement

Université de Bourgogne

2014

L'Université de Bourgogne a mis en place au cours des dernières années plusieurs actions afin de valoriser l'enseignement à l'Université, tels que :

- la mise en place du CIPE, Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation, qui accompagne le développement professionnel des enseignants et leurs initiatives pédagogiques depuis dix ans. Il contribue également à la réflexion non seulement au sein de notre université, mais aussi au niveau national et international, en matière de pédagogie universitaire.
- un plan de formation qui permette aux collègues de poursuivre leur réflexion en matière de pédagogie universitaire.
- des décharges accordées aux nouveaux maîtres de conférences qui veulent suivre une formation proposée en matière de pédagogie universitaire.

Pour compléter ces actions, à compter de l'année universitaire 2014-2015, l'Université de Bourgogne souhaite décerner chaque année trois prix d'excellence en enseignement (PEE), dotés chacun à hauteur de 3 000 euros, au bénéfice des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires de l'université de Bourgogne.

OBJECTIFS

À l'image de ce qui est pratiqué dans d'autres Universités, spécialement au Canada, ces prix d'excellence en enseignement sont destinés aux collègues qui se distinguent par leurs pratiques pédagogiques.

Par la mise en place de ces prix, l'Université de Bourgogne souhaite :

- reconnaître et souligner la contribution essentielle de ses enseignants à la transmission du savoir
- promouvoir la qualité de la pédagogie universitaire tant au sein de la communauté universitaire qu'au-delà, auprès de nos futurs étudiants ou futurs collègues et de nos partenaires extérieurs
- inciter les composantes à valoriser la pédagogie universitaire

Ces prix honoreront donc les enseignants et enseignants-chercheurs ayant mené ou menant une action d'excellence en enseignement, contribuant ainsi à favoriser une plus grande réussite des étudiants et à développer l'attractivité de l'université.

Par l'attribution de ces prix, seront honorés des enseignants et enseignants-chercheurs ayant procédé à des innovations pédagogiques, c'est-à-dire ayant fait évoluer leurs pratiques pédagogiques par rapport aux normes habituelles dans une discipline donnée afin de rehausser la qualité des apprentissages des étudiants.

Pourront notamment être pris en compte les évolutions pédagogiques opérées dans le cadre de l'internationalisation d'un enseignement, dans le cadre d'un rapprochement avec le monde socio-économique ou encore dans le cadre du développement des usages du numérique à l'appui d'une pédagogie renouvelée.

PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

- ✓ Le dossier peut être déposé par l'enseignant lui-même ou par une équipe d'enseignant. Le dossier peut également être déposé dans l'intérêt d'autrui par un(e) collègue, par le directeur de la composante à laquelle l'enseignant proposé est rattaché ou dans laquelle il assure un enseignement, ou encore par dix étudiants. Dans le cas d'un dossier déposé dans l'intérêt d'autrui, l'enseignant proposé sera contacté, après dépôt du dossier, par le Pôle Formation afin qu'il donne formellement son accord à la poursuite de la procédure.
- ✓ La période prise en compte pour décerner ce prix s'étend sur les cinq années ayant précédé le dépôt de candidature.
- ✓ Pour être recevable, le dossier doit se conformer à la procédure et au calendrier précisés ci-après.
- ✓ Un même dossier peut être proposé à nouveau s'il n'a pas été retenu ; une action ne peut recevoir qu'une seule fois un prix ; un prix peut ne pas être décerné faute de candidatures satisfaisant les critères de recevabilité ou d'attribution.

- ✓ Le dossier est à envoyer, en version numérique, à Mme Grayot-Dirx, vice-présidente en charge de la réussite en Licence, de l'orientation et des partenariats scolaires à l'adresse : prixdexcellencepedagogique@u-bourgogne.fr.
- ✓ En tant que de besoin, les membres du jury pourront demander des compléments d'information, par écrit ou par oral, aux candidats et à toutes personnes qu'ils jugeront utiles de consulter. Les compléments d'informations et avis devront être communiqués à l'ensemble des membres du jury.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un jury sera formé chaque année et composé de la manière suivante :

- un président de jury, personnalité extérieure à l'université de Bourgogne, nommée par le Président de l'université, parmi des personnalités compétentes en pédagogie universitaire proposées par le CIPE. Le président de jury ainsi désigné aura voix prépondérante.
- le vice-président enseignant de la CFVU
- un membre du CIPE
- le vice-président étudiant délégué en charge de la vie et de la démocratie étudiante et des politiques sportives
- le vice-président délégué à la réussite en Licence, l'orientation et les partenariats scolaires
- deux membres de la CFVU, élus par la CFVU sur candidature, dont un membre au moins appartenant aux collèges A ou B.
- deux membres du CA, élus par le CA sur candidature, dont un membre au moins appartenant aux collèges A ou B.
- Un représentant des lauréats de l'année précédente, à partir de la 2^{ème} année. Ce représentant sera désigné d'un commun accord entre les trois lauréats de l'année précédente, ou à défaut par vote de ceux-ci. L'organisation de cette désignation est prise en charge par le Pôle Formation et vie universitaire.

Le jury ne pourra siéger si le quorum des $\frac{3}{4}$ des membres n'est pas atteint.

Les délibérations du jury sont confidentielles. Les décisions du jury n'ont pas à être motivées.

Chacun des prix sera doté de 3 000 euros.

CALENDRIER

Date d'ouverture de l'appel à candidature	Dernière semaine de novembre de l'année n-1
Date limite de dépôt des dossiers	Dernier jour du mois de février de l'année n

Examen des dossiers par le jury et attribution des prix	Mars et avril de l'année n
---	----------------------------

Chaque année, il sera rendu hommage aux lauréats lors des cérémonies marquant la rentrée universitaire.

CONTACT POUR PRÉCISIONS

Mme Muriel Henry, directrice du Pôle Formation : muriel.henry@u-bourgogne.fr

Mme Grayot-Dirx, vice-présidente en charge de la réussite en Licence, de l'orientation et des partenariats scolaires : vp.licence@u-bourgogne.fr

FICHE PROCEDURE pour compléter le dossier

Page 1. Présentation du dossier de candidature

Nom de la composante : préciser la composante à laquelle est rattachée le candidat et, si elle est différente, celle au sein de laquelle prend place la ou les actions présentées dans le dossier de candidature.

Niveau de diplôme : préciser le(s) niveau(x) du (des) diplôme(s) lié(s) à la candidature déposée.

Intitulé de la formation : préciser l'intitulé exact de la ou des formation(s) concernée(s)

Nom du candidat et, le cas échéant, nom de la ou des personne(s) proposant un candidat si différents.

Nombre d'étudiants concernés.

Dates de réalisation du projet : préciser les dates de début et de fin, le cas échéant.

Page 2. Description de la ou des actions soumises à l'attention du jury

Sur deux pages maximum :

1. Décrire la ou les actions menée(s) en expliquant la nature du ou des changements opéré(s) dans les pratiques pédagogiques antérieures et leur impact sur l'apprentissage des étudiants.
2. Préciser la manière dont il s'articule avec la stratégie de l'offre de formation de l'université et le lien avec une/des équipe(s) pédagogique(s).
3. Préciser, le cas échéant, quels sont les partenaires impliqués et la nature du partenariat.

Vous joindrez obligatoirement à ce dossier un curriculum vitae précisant notamment les enseignements assurés sur les trois dernières années.

Peuvent être joints tous les documents utiles attachés à l'appréciation de la candidature (plaquettes, plan de cours, supports pédagogiques, conventions de partenariat....)



Prix d'excellence en enseignement

Année universitaire(dates)

Composante(s) concernée(s)

(précisez le département de formation concerné, le cas échéant)

Niveau de diplôme

- DUT
- Licence professionnelle
- Licence
- Master
- Autre, préciser :

Intitulé de la formation ou des formations concernées

Nom du candidat

Nom de la ou des personnes proposant la candidature, si différents

Nombre d'étudiants concernés par la ou les action(s) présentée(s)

Dates de réalisation de la ou les action(s) présentée(s)

Date et signature du déposant¹

¹ Pour les candidatures déposées par dix étudiants, joindre **obligatoirement** un document faisant figurer les noms, prénoms, n° d'étudiant et signatures de chacun des dix étudiants.

Description de la ou les action(s) proposé(s) pour l'attribution du prix (2 pages maximum)

1. Description de la ou des actions (contexte, public, objectifs)

2. Comment cette ou ces actions s'inscrivent-elles dans la stratégie de l'offre de formation de l'établissement ? Quels sont les liens avec l'(es) équipe(s) pédagogique(s) de la composante ou d'autres composantes ?

3 - Partenaires (le cas échéant) - nature de l'implication dans le partenariat

Joindre obligatoirement un *curriculum vitae* précisant notamment les enseignements assurés sur les trois dernières années.